

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 29-2019/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

approuvant le projet de modification du pacte d'actionnaires signé le 18 février 2005 entre la SAS Société de Participation Minière du Sud Calédonien (SPMSC) et la société Vale Canada

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu les statuts de la SAS Société de Participation Minière du Sud Calédonien (SPMSC), créée le 14 février 2005 par Promosud (50 %), la province Nord (25 %) et la province des îles Loyauté (25 %) pour détenir une participation, financée sur les dividendes futurs, au capital de la SAS Goro Nickel, devenue SAS Vale Nouvelle-Calédonie (VNC) ;

Vu l'avis favorable unanime émis par l'assemblée de la province Sud, le 14 janvier 2005, sur l'organisation de cette participation et sur le projet de pacte d'actionnaires entre la SAS SPMSC et la société Inco Limited, devenue Vale Canada Limited (VCL) ;

Vu le contrat d'achat des parts du BRGM et le pacte d'actionnaires avec Inco Limited, signés concomitamment le 18 février 2005, ainsi que le contrat de prêt signé le 8 septembre 2006 avec un collectif de banques ;

Vu l'avis favorable émis par l'assemblée de la province Sud, le 25 septembre 2008, sur l'avenant n° 1 à ce pacte d'actionnaires ;

Vu l'avenant n° 1 au pacte d'actionnaires signé le 26 septembre 2008, ainsi que l'avenant au contrat de prêt signé le 30 octobre 2008 ;

Vu le remplacement, par un avenant n° 2 au contrat de prêt signé le 29 mars 2012, du principe de remboursements intégralement financés par les dividendes qui seront perçus la SPMSC de VNC, jusqu'en 2026, par sept remboursements à date fixe, se terminant au 7 septembre 2018 ;

Vu le « Mémorandum of understanding » (MOU) signé le 5 avril 2014, concomitamment au protocole général d'accord relatif aux gisements miniers de Prony et de Pernod (PGA) afin, notamment, d'obtenir de VCL la mise en place d'un prêt permettant d'honorer les remboursements du prêt bancaire ;

Vu l'abandon du MOU, en conséquence de l'arrêté du 5 août 2014 portant retrait du PGA ;

Vu le rapport de présentation des travaux de la commission spéciale d'enquête relative à la conclusion du protocole général d'accord relatif aux gisements miniers de Prony et de Pernod ;

Vu l'avis de la commission du développement économique (DE) réunie le 27 mars 2019 ;

Vu le rapport n° **8439-2019/1-ACTS/DJA** du 18 mars 2019,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 12 AVRIL 2019, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : L'assemblée de la province Sud constate que le projet de modification du pacte d'actionnaires signé le 18 février 2005 entre la SAS Société de Participation Minière du Sud Calédonien et la société Vale Canada Limited est favorable aux intérêts de la collectivité et émet, sur ce projet de modification, un avis favorable.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.